



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 21 janvier 2021

Délibération n° 21C/01/06

Date de convocation :	Nombre de conseillers	
14 janvier 2021	Statutaires : 77 En exercice : 77	Présents : 54
Date de publication :		Pouvoirs : 10
27 janvier 2021		Votants : 64

Objet : Convention de prestation de service avec la ville de Saint-Just-en-Chaussée pour l'assistance à la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage.

L'an deux mil vingt et un, le 14 janvier à 17h00, le Conseil communautaire de la communauté de communes du Plateau Picard, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes de Maignelay-Montigny sous la présidence de Monsieur Frans DESMEDT, Président.

Etaients présents :

M. BALTZ Jean-Paul, MME BARTHE Isabelle, MM BAUDUIN Christophe (suppléant de M. DUPONT Didier), BIZET Régis, BONNEMENT Julien, MME BRUNET Laurette, MM CANDELLOT Bertrand, CONVERS Patrick, COULON Olivier, DE BEULE Olivier, MMES DEAUCCOURT Josette (suppléante de M. CARRE Christophe), DELAMARRE Béatrice, MM DENEUFBOURG Xavier, DESMEDT Frans, DEWAELE Bernard, DOISY Hubert, DUBOUIL Bernard, DUPONT Patrice (suppléant de M. THEOPHILE Pascal), MMES DUPONT Stéphanie, ERCOLANO Magali, M. FARCE Philippe, MMES FERNANDES Guylaine, FLANDRIN Joséane, MM FLOUR Denis, FOURNIER Alain, FOVIAUX Pascal, GAINON Christophe, GESBERT Laurent, GOURDOU Jean-Pierre, GREVIN Régis, HOEDT Jean-Michel, MME LACOMBE Isabelle, MM LAMOTTE Pascal (suppléant de M. WELLECAN Pierre), LEDENT Didier, LEFEVRE Frédéric (suppléant de M. POINSARD Cédric), LEFEVRE Jean-Charles, MATRON Matthias, MATTE Xavier, MERLIN Bernard, MICHEL Thierry, MMES MOKRI Djamila, MORLIGHEM Monique, MM NAVARRO Julien, PAUCELLIER Hervé, RENAUX André, SAINTE-BEUVE Nicolas, SOETAERT Francis, MME SOUDET Sylvie, M. VALOIS Eric, MMES VAN DE WEGHE Elisabeth, VASSEUR Lydie, VERLEYE Eliane, MM WAFFELAERT Eric, WARME Philippe.

Soit 54 conseillers, formant la majorité des membres en exercice à l'ouverture de ce point.

Etaients excusés : MMES BONNET Catherine, BOURGOIN Martine, DOLLEZ Colette, FONTAINE Patrice, HENNON Jean-Louis, NEGI Michaël.

Etaient absents : M. BOURGEOIS Jérôme, BOURGETEAU Pascal, MMES DRETZ Sandrine, GONTARCZYK Guy, MME GRIGNON-PONCE Véronique, MM HAMOT Bertrand, M. VAUCHELLE Patrick, VERMEULEN Christèle, WINDERICKX Jean-Luc.

Ont donné procuration :

MME BOURGOIN Martine (Saint-Just-en-Chaussée) à MME BRUNET Laurette (Saint-Just-en-Chaussée) ;

MME CENSIER Christine (Maignelay-Montigny) à MME MOKRI Djamila (Maignelay-Montigny) ;

MME DA SILVA Isabelle (Méry-la-Bataille) à M. SOETAERT Francis (Tricot) ;

MME DESMEDT Yveline (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DESMEST Frans (Saint-Just-en-Chaussée) ;

M. HENNON Jean-Louis (Courcelles-Epayelles) à M. LEDENT Didier (Moyenneville) ;

M. LEBRUN Alain (Saint-Martin aux Bois) à M. FLOUR Denis (Maignelay-Montigny) ;

M. LEFEBVRE Philippe (La Neuville-Roy) à M. MICHEL Thierry (La Neuville-Roy) ;

M. LEFEVRE François (Le Plessier sur St Just) à MME VAN DE WEGHE Elisabeth (Angivillers) ;

MME LEQUEN Astride (Avrechy) à M. LEFEVRE Jean-Charles (Avrechy) ;

M. PETIT Jean-Luc (Maignelay-Montigny) à M. NAVARRO Julien (Maignelay-Montigny) ;

Ont été élus secrétaires de séance : MM Xavier DENEUFBOURG et Alain FOURNIER

Le président Frans DESMEDT donne la parole au vice-président Jean-Paul BALTZ pour présenter ce point.

La communauté de communes exerce la compétence gens du voyage et a, conformément aux prescriptions du schéma départemental d'accueil des gens du voyage, réalisé une aire d'accueil de 14 places. Cette aire est située rue Auguste Bonamy à Saint-Just-en-Chaussée.

Comme évoqué à plusieurs reprises, il est envisagé d'assurer la gestion de l'aire d'accueil en régie. Toutefois, la communauté de communes ne disposant pas de services suffisants, notamment en ce qui concerne l'ordre public, pour assurer la gestion des séjours, il est proposé de recourir à une prestation de service avec la Ville de Saint-Just-en-Chaussée pour la mise à disposition des agents de sa police municipale.

La prestation de services se décomposerait comme suit :

- Assurer la prise de rendez-vous préalable des gens du voyage et informer la communauté de communes des jours et heures de rendez-vous ;
- Assistance aux agents pour l'accueil des gens du voyage lors de leur arrivée sur l'aire ;
- Assistance à l'état des lieux et aux relevés contradictoires des fluides à l'arrivée et au départ des gens du voyage sur l'aire d'accueil ;
- Accompagnement des agents pour l'encaissement des droits de séjour, consommations et dégradations éventuelles.
- Constat des infractions liées à l'utilisation de l'aire par les gens du voyage.

La communauté de communes assure la régie de l'aire d'accueil et, à ce titre, encaisse les droits de séjours et consommation des fluides et perçoit l'ensemble des recettes liées à la gestion de l'aire d'accueil et en particulier les recettes provenant de l'Etat.

La compensation financière versée par la communauté de commune à la ville pour l'exécution de cette prestation se fera au coût réel du temps passé par les agents de la police municipale et sur présentation d'une facture annuelle.

La durée de la convention est fixée à 1 an reconductible.

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités locales ;

Vu la loi n° 2014-58 du 27 Janvier 2014 modifiant les diverses modalités de mutualisation entre EPCI et communes membres ;

Vu les statuts actuels de la communauté de communes ;

Considérant l'intérêt pour la communauté de communes de bénéficier de l'assistance de la police municipale de la ville de Saint-Just-en-Chaussée pour la gestion quotidienne de l'aire d'accueil des gens du voyage ;

Sur proposition du 1^{er} vice-président, après en avoir délibéré ;

A l'unanimité des membres présents,

AUTORISE le 1^{er} vice-président à signer la convention annexée à la présente délibération et qui définit les modalités organisationnelles et financières de cette mise à disposition ainsi que tous documents y afférent.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président



Frans DESMEDT

Acte publié ou notifié le 27 janvier 2021